

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un le 26 mai à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mai 2021 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

Absents excusés :

Madame Carole CHARBONNIER donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU
Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG donnant pouvoir à Monsieur Loïc DENIS

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 AVRIL 2021

Le compte rendu du 07 avril 2021 n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

23-VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des subventions 2021 élaboré lors des dernières commissions finances, avoir discuté sur les différentes modifications à apporter et en avoir délibéré, à 15 voix pour :

↳ Approuvent le tableau des subventions 2021 ci-dessous :

ASS COMMUNALES	
CHASSE	240,00
PECHE	180,00
USPM	320,00
MAREUIL EN FETE	240,00
COMPAGNIE JAZZ	180,00
GYMAJ'IN	240,00
SAVOIR FAIRE SAVOIR ETRE	240,00
ANCIENS COMBATTANTS	
SOUVENIR Français	60,00
ACTION SOCIALE	
ASSO ECHANGE SERENITE COMM	60,00
SECOURS CATHOLIQUE	60,00
SECOURS POPULAIRE	60,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00
FOYER LAIQUE	60,00
RESTO DU CŒUR	60,00
FL-ST AIGNAN HANDBALL	150,00
CAM	75,00
ASSO CONCILIEURS JUSTICE	60,00
LA VIE DE CHATEAU	60,00
	2405,00

↳ Confirment que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

24-DEMANDE SUBVENTION AU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Madame Le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement d'une salle de quartier dans « l'ancien théâtre » de Mareuil-sur-Cher, le cabinet ENERGIE CLIMATIQUE INGENIEURIE a réalisé un rapport présentant différentes solutions d'amélioration énergétique.

Madame le Maire informe de la nécessité de délibérer sur le scénario choisi parmi ceux proposés par ENERGIE CLIMATIQUE INGENIEURIE et précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Décident de retenir le scénario n°2 qui permettra une reclassification énergétique du bâtiment en C.
- ↳ Décident de solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais, au vu de la fiche action 35 « plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » pour un montant de subvention le plus élevé possible soit 85 147€ correspondant à 50% du montant total des travaux 170 264,46€ HT.
- ↳ Chargent Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais et à Monsieur le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

25-CREATION DE L'IMPASSE DE L'ILE

Madame Le Maire expose que suite à l'accord du permis d'aménager pour un lotissement de 12 maisons sur un terrain situé route de Saint-Aignan, le pétitionnaire a émis le souhait de créer une impasse propre au lotissement avec numérotation des maisons de 1 à 12. Il souhaite nommer cette impasse « Impasse de L'Ile ». Elle présente aux Membres du Conseil le plan de masse explicatif.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Décident de créer la voie privée « Impasse de L'Ile »
- ↳ Approuvent le plan de masse annexé
- ↳ Chargent Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette création.

26-SECURISATION BT « HAUTE CHOTINIÈRE » : ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION DE SECURISATION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE BT ET DE TELECOMMUNICATION

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation BT « Haute Chotinière », sur la Commune de Mareuil-sur-Cher, Madame le Maire donne connaissance aux Membres du Conseil de la lettre en date du 04 mai 2021 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser les travaux de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunications, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux, issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT	TVA	TTC	SIDELC	COMMUNE	
<u>ELECTRICITE</u>						
Etudes AP	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €	0,00 €	Part. HT
Génie civil BT	42 000,00 €	8 400,00 €	50 400,00 €	42 000,00 €	0,00 €	
Divers imprévus	2 175,00 €	435,00 €	2 610,00 €	2 175,00 €	0,00 €	
TOTAL	45 675,00 €	9 135,00 €	54 810,00 €	45 675,00 €	0,00 €	
<u>GC ORANGE</u>						
Etude AP	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €	0,00 €	1 440,00 €	Part. TTC
Génie civil FT	23 000,00 €	4 600,00 €	27 600,00 €	0,00 €	27 600,00 €	
Divers imprévus	1 210,00 €	242,00 €	1 452,00 €	0,00 €	1 452,00 €	
TOTAL	25 410,00 €	5 082,00 €	30 492,00 €	0,00 €	30 492,00 €	
TOTAL GENERAL	71 085,00 €	14 217,00 €	85 302,00 €	45 675,00 €	30 492,00 €	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, pris connaissance du tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,
- ↳ Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT,
- ↳ Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération,
- ↳ Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,
- ↳ Décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

27-RYTHMES SCOLAIRES

Madame Le Maire expose que sur demande de l'Inspection Académique, il convient de renouveler pour 3 années consécutives, la dérogation accordée en 2017 (Délibération N°24/2017), sur les rythmes scolaires à savoir la semaine de 4 jours établie sur 8 demi-journées. Madame le Maire donne lecture du courrier du SIVOS Mareuil Pouillé adressé à l'Inspection Académique suite à la réunion extraordinaire du Conseil d'Ecole qui souhaite le maintien actuel des rythmes scolaires.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Donnent un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours établie sur 8 demi-journées pour 3 années consécutives à compter de la rentrée 2021/2022 comme le souhaitent les enseignants et les responsables du SIVOS Mareuil Pouillé.

28-ACHAT TERRAIN

Madame Le Maire expose le projet d'achat partagé du terrain jouxtant le garage pour la création d'une mini zone d'activité. Le projet prévoit l'achat de 2 parcelles cadastrées ZM 13 d'une contenance de 7 368 m² et AW 36 d'une contenance de 3 610 m² pour un montant de 48 000€ l'ensemble.

La parcelle ZM 13 sera acquise en totalité par la commune et la parcelle AW 36 divisée en 3 parties dont 320 m² achetés par la commune le tout pour un montant approximatif de 10 000€ hors frais.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Donnent un avis favorable à l'acquisition des parcelles ZM 13 et AW 36 comme exposé,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération,

- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir avec la SCP TIERCELIN/BRUNET de Montrichard Val de Cher.

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Organisation des élections des 20 et 27 Juin 2021

Madame le Maire informe de l'organisation à mettre en place pour les prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 et notamment le protocole strict de la tenue des bureaux de votes. Elle précise que ces élections ne pouvant, faute de place, se tenir à la Mairie, **seront organisées dans la salle Ragot**. Les Bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00. Les votants ne seront admis qu'à raison de 3 personnes par bureau. Des files d'attentes, avec respect des distances recommandées, seront matérialisées sur le parking de la salle. Elle précise qu'une information sur ces changements sera faite auprès des électeurs par tous les moyens à disposition (Nouvelles, site internet de la commune, Panneaupocket, affichage...).

↳ Vidéo protection

Madame le Maire informe que les travaux de mise en place de la vidéo protection ont débuté ; les sites de l'école, la mairie, la salle Ragot et la place de l'église sont opérationnels.

↳ Feu d'artifice

Madame le Maire expose au Conseil que cela lui semble très compliqué d'organiser les festivités du 14 juillet et notamment le feu d'artifice cette année encore. Elle demande l'avis du Conseil sur ce sujet qui la rejoint dans cette décision. Par conséquent au regard de la crise sanitaire qui perdure et des restrictions imposées les festivités du 14 juillet et notamment le feu d'artifice n'auront pas lieu.

↳ Compagnie Jazz

Madame le Maire informe le Conseil que le traditionnel stage de jazz aura lieu du 17 au 24 juillet prochain. Il y a déjà 36 participants inscrits. Le programme est varié et notamment pour Mareuil le concert le vendredi 23 juillet 2021 à 20h30 de « Sweet Mama » dans la cour du château.

↳ Rappel de la journée propreté

Madame le Maire rappelle au Conseil l'organisation de la journée propreté sur Mareuil, en collaboration avec le SMIEEOM, le samedi 29 mai prochain et compte sur une participation active de tous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,
Annick GOINEAU



[Handwritten signature]